

Bulletin Municipal

LE VIALA DU TARN



Eté 2019



Connaissance de la commune : des agriculteurs sont à l'honneur (BS)



Depuis 2012, le Parc Naturel Régional des Grands Causses relaie le Concours des pratiques agro-écologiques et des prairies fleuries, proposé par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Le jury d'experts du concours des prairies fleuries sur le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses a posé ses valises cette année sur le territoire de notre commune.

Au mois de mai, ces experts (apiculteur, botanistes, ingénieur agronome,...) accompagnés de **Laure Jacob**, chargée de mission du PNRGC pour les milieux naturels, faune, flore, ont pu évaluer les valeurs agronomiques, floristiques, mellifères et paysagères d'une parcelle de prairie naturelle proposée par huit exploitants de notre commune.

«Ce concours permet de mettre en lumière des pratiques agricoles équilibrées qui maintiennent à la fois la biodiversité et les qualités fourragères», expliquent les organisateurs. *Mais aussi de montrer l'intérêt de conserver les prairies naturelles, résistantes aux aléas climatiques et résultats de longues années de pratiques adaptées aux territoires. Souvent il y a de la part des agriculteurs un attachement tout particulier envers ces prairies «inter-générationnelles»,* complètent-ils.

Pour le Parc naturel régional des Grands Causses, cet événement est aussi l'occasion de valoriser des secteurs agricoles du territoire où il est peu présent sur des enjeux agriculture/biodiversité, au contraire des sites remarquables (Natura 2000, sites emblématiques caussenards...) et de mettre en valeur le travail agricole.



La parcelle lauréate du concours « prix d'excellence agro-écologique » est celle de Geneviève Bertrand et sera donc présentée à Paris pour le jury national du concours qui se réunira lors du Salon de l'Agriculture 2020. Éleveuse au Poujol, Geneviève Bertrand a conquis le jury local par la diversité végétale de ses parcelles (une cinquantaine

d'espèces !) et son respect des périodes appropriées à l'utilisation du fourrage sur son exploitation.

Une prairie parfaitement plate, ce qui est rare par ici, s'amuse Laure Jacob et que Madame Bertrand exploite en fermage. Elle a été jugée comme présentant le meilleur équilibre agro-écologique et comme étant la plus représentative des prairies naturelles de cette zone du PNRGC avec plus de 50 espèces végétales».

Par ailleurs, le jury a décidé d'attribuer un prix spécial « coup de cœur » au GAEC des deux ruisseaux de Monsieur et Madame Nicolas et Magali SENEGAS pour un ensemble de plusieurs petites parcelles situées au mas de Guy.

Une remise des prix officielle sera organisée à l'automne à laquelle tous les participants et membres du jury seront naturellement conviés.





Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'été caniculaire avec des températures avoisinant les 40° pour ceux qui vont profiter des vacances ou pour ceux qui continueront encore à travailler, tous autant que nous sommes, interpellons-nous sur le réchauffement climatique, sur notre mode de vie et de consommation et sur la gestion de notre approvisionnement en eau, c'est l'affaire de tous.

Au niveau des travaux dans la commune, le premier semestre a vu la poursuite du chantier de réseau et assainissement au Minier et le démarrage dans le bourg au niveau du barry et du portail. La programmation du chantier ayant pris du retard, l'achèvement des travaux est prévu pour fin juillet pour le plus grand bonheur des riverains et des vacanciers du mois d'août. D'autres projets ou réalisations vous sont énumérés dans le bulletin ; découvrez-les au fil de votre lecture.

Au niveau de l'école, l'année scolaire se terminant et malgré la fragilité de nos effectifs, nous avons eu confirmation que nous conservons nos deux postes d'enseignants pour la prochaine rentrée. Nous souhaitons à Noëlle, qui après 14 années passées au Viala, a demandé sa mutation sur St Beauzély, une très bonne adaptation à son nouveau poste, qu'elle soit vivement remerciée pour le temps passé à l'éducation de nos enfants.

Déjà habitante de notre bourg, nous accueillons Charlotte Boissonnade qui a été nommée directrice de l'école. Bienvenue à elle.

Bienvenue également à Fabrice et Rose, nouveaux gérants de l'auberge. Tous nos vœux de réussite les accompagnent. Gageons que l'offre proposée sur la commune, l'auberge du Viala mais aussi la base de loisirs du mas de la Nauc avec Mehdi et Mélanie permettent de capter un maximum de clientèle touristique mais aussi locale afin de pérenniser au mieux ces activités.

Tout mon soutien à l'ensemble du personnel communal pour assurer les nombreuses tâches qui leur incombent et à l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent pour le bien vivre sur notre commune. C'est la période des diverses manifestations et fêtes d'été. Souhaitons aux diverses associations organisatrices, la plus grande réussite -avec la plus grande prudence en matière d'encadrement et de sécurité- lors de ces rassemblements afin qu'ils restent des moments festifs et conviviaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été et à bientôt,

Michel HERAUD, Maire et Directeur de publication



Renseignements pratiques

Horaires de la mairie : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h00, Tel : 05 65 62 52 37

Horaires de l'agence postale : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30, samedi de 8h50 à 12h10, Tel : 05 65 62 06 42

Site internet municipal : tapez vialadutarn.fr

Bibliothèque municipale gratuite : ouverture mardi, mercredi 15h30 à 18h30, samedi 10h30 à 12h30

Tourisme : Consultez le site www.tourisme-muse-raspes

Assistante sociale : permanence en mairie ; prendre RV au 05 65 60 95 55

Notaire : permanence en mairie : prendre RV au 05 65 46 33 01

Transport à la demande : sur Millau le vendredi et Saint Affrique le samedi départ 9h30, retour 12h00

Contact : Suzanne KUNOW 06 77 07 12 99

Possibilité également d'utiliser le car du ramassage scolaire pour Saint-Affrique (départ 6h55/ retour 18h30)

Déchèteries :

Déchèterie de Saint Rome de Tarn : ouverture mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Déchèterie de Salles-Curan (secteur de Coudols/Ladepeyre) période hiver du 01/10 au 30/04: ouverture mardi de 9h00 à midi ; jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h ; période été du 01/05 au 30/09 : comme en hiver avec en plus le samedi de 14h à 17h30

Gendarmerie de Saint Rome de Tarn : ouverture mardi de 14h à 18h, vendredi de 8h à 12h

Permanence habitat à Saint Rome de Tarn : le 2^{ème} mardi de chaque mois de 10h à 11h à la mairie

ADMR : aide à la personne en milieu rural (personnes âgées/ familles): contacter Marie-Claude ROYER Tel : 05 65 72 04 46

Photos couverture du bulletin municipal : lors de la fête de l'école le 5 juillet ; printemps fleuri au village, photo prise en mars ; passage du permis vélo dans le bourg en mai ; un troupeau et sa bergère sur nos routes en avril ; inauguration de la 4 G en février

POINT SUR LES TRAVAUX

△ Point sur l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

La dernière réunion publique tenue sur le PLUi concernant notre commune s'est déroulée le 29 mai à 20h30 à la Maison du Temps Libre, avec la participation de Monsieur BONNET, architecte en charge du dossier. Les plans de Zonage étaient à l'ordre du jour. Ces plans délimitent les zones suivantes parfaitement identifiées (légende):

ZONAGE

-  Ua : Tissu bâti ancien à caractère patrimonial
-  Ub : Tissu bâti mixte
-  Uc : Tissu bâti pavillonnaire
-  Ue : Tissu bâti accueillant des équipements publics
-  Ux : Tissu bâti à vocation d'activités
-  Uxc : Tissu bâti à vocation de carrière
-  1AU : Secteur à urbaniser ouvert à vocation d'habitat
-  2AU : Secteur à urbaniser fermé à vocation d'habitat
-  1AUx : Secteur à urbaniser ouvert à vocation d'activités
-  2AUx : Secteur à urbaniser fermé à vocation d'activités
-  A : Zone agricole dite constructible
-  Am : Zone agricole à vocation maraîchère
-  Ap : Zone agricole protégée
-  Ax : Activité économique en zone agricole
-  N : Zone naturelle
-  Np : Zone naturelle protégée
-  Nj : Zone naturelle accueillant des jardins
-  Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements
-  NL : Zone naturelle accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques

SUR-ZONAGE

-  Eléments protégés au titre de l'article L.151-19 du CU pour leur intérêt patrimonial et paysager
-  Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du CU pour leur intérêt écologique
-  Emplacements réservés
-  Eléments protégés au titre de l'article L.151-19 du CU pour leur intérêt patrimonial et paysager
-  Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du CU pour leur intérêt écologique
-  Secteurs soumis à des orientations d'aménagement et de programmation

AUTRES ELEMENTS REGLEMENTAIRES

-  Périmètres de réciprocité agricole
-  Monuments historiques inscrits ou classés
-  Servitudes des monuments historiques

Le 1^{er} juillet les plans de Zonage ont été validés par la collectivité. Cette date conditionne l'arrêt de prise en compte de modifications ou d'évolutions du PLUi à cette étape ainsi que le planning général pour l'amener à son terme.

Le 23 juillet le conseil communautaire prononcera l'arrêt du PLUi pour 3 mois (du 26 juillet au 26 octobre) : Les plans de zonage seront consultables sur le site du PLUi. Les liens vous seront communiqués sur le site de notre commune. Cette phase vous permettra d'étudier en détails le contenu du PLUi pour l'aspect Zonage.

Aucune demande de modification et/ou observation ne pourra être prise en compte par le conseil municipal de la commune sur cette période. C'est au moment de l'enquête publique que vous pourrez déposer ou faire connaître vos remarques au Commissaire Enquêteur.

Sur cette période de 3 mois les services de l'Etat examineront le PLUi et à son issue feront connaître leurs demandes de modifications.

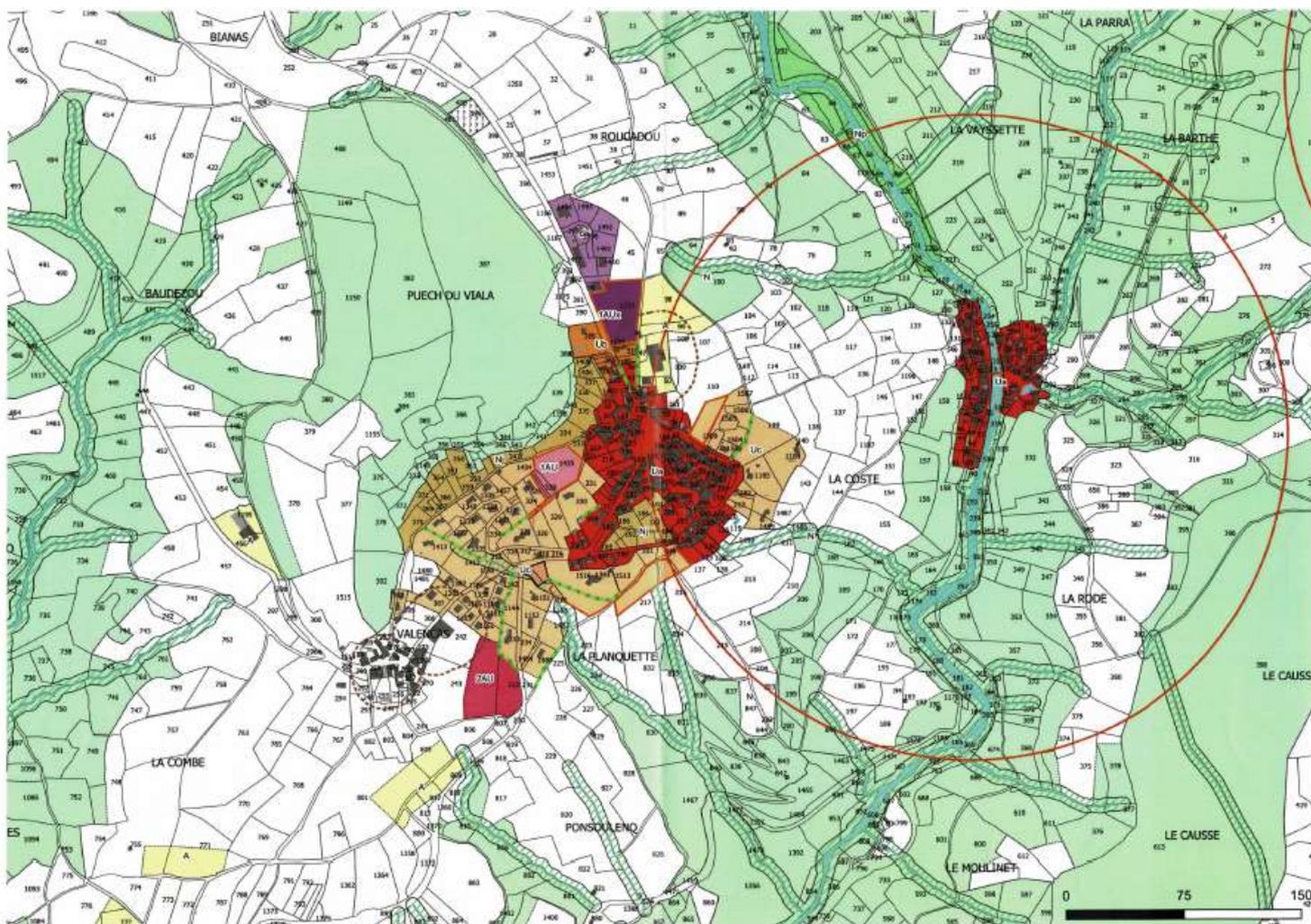
L'architecte en charge du dossier pour la CC recalera le PLUi en intégrant les remarques des services de l'état.

Du 15 novembre au 15 décembre 2019, mise en œuvre de l'enquête publique par le Commissaire Enquêteur. Tous les administrés de la commune peuvent déposer observations et demandes relatives au contenu du PLUi.

En janvier 2020 conclusion de l'enquête publique, accessible sur le site du PLUi et prise en compte des modifications demandées par al Commissaire Enquêteur.

En février 2020 approbation du PLUi par le conseil communautaire. Le PLUi sera opposable en mars 2020.

Afin que vous soyez parfaitement informé sur le contenu du PLUi, le conseil municipal vous invite à consulter les plans de Zonage dès lors qu'ils seront en ligne. (GD)



△ Opération « Cœur de village » (GD)

En 2017 le conseil municipal a décidé de poursuivre l'opération « Cœur de village » en lançant une 2^{ème} tranche de travaux qui a débuté en novembre 2018.

Initié en 2001 ce projet a déjà fait l'objet d'une première tranche de travaux qui a concerné la partie nord de la Route Départementale en traverse et le bourg centre du Viala du Tarn. Il s'agissait alors de rénover les réseaux humides (eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales, branchements individuels), de construire une station d'épuration, d'enfouir les réseaux secs (distribution électrique, éclairage public et circuits téléphonie) et de requalifier l'espace par des travaux d'aménagement de surface visant à embellir le patrimoine et à rendre le village plus attractif et plus facile à vivre pour la population.

Consistance des travaux pour cette 2^{ème} tranche en cours de réalisation

Au Minier côté rive droite :

- remplacement de la conduite principale du réseau d'assainissement des eaux usées, afin d'avoir une section de la conduite homogène sur tout le tracé, du bourg du Viala du Tarn à la station d'épuration,
- rénovation du réseau de distribution d'eau potable,
- création d'un réseau de collecte des eaux pluviales à l'aval du pont,
- rénovation des branchements individuels, assainissement eaux usées et eau potable, avec suppression de 3 rejets directs dans le ruisseau,
- enfouissement des réseaux secs à l'aval du pont (distribution électrique, éclairage public et circuits téléphonie),
- habillage des encorbellements (conduites fontes pour réseaux d'eau, de distribution d'électricité BT et HTA, de téléphonie) fixés sur le côté nord du pont,
- réfection des chaussées.

Au bourg du Viala du Tarn, Barry, Portail

- rénovation des réseaux humides, assainissement eaux usées, distribution eau potable, assainissement eaux pluviales avec raccordement des chéneaux,
- rénovation des branchements individuels assainissement eaux-usées et eau potable,
- enfouissement des réseaux secs, distribution électrique, éclairage public et circuits téléphonie,
- aménagements de surface pour les rues du portail, de la place du portail, de la rue du barry. Réalisations en pierres naturelles de caniveaux centraux, de calades, de bordures.

Planning prévisionnel de fin de travaux pour cette 2^{ème} tranche

Au Minier

- travaux d'aménagement de surface : 19 juillet
- enduit bi-couche voirie : 26 juillet 2019
- travaux de câblage pour la distribution électrique : 1^{ère} quinzaine de juillet 2019
- travaux de câblage téléphonie : 1^{er} semestre 2020

Au bourg du Viala du Tarn, Barry, Portail

- rénovation des réseaux humides pour la place du portail et la grand rue : 19 juillet 2019
- enduit bi-couche rue du portail 12 juillet 2019
- enduit bi-couche rue du barry et place du portail 26 juillet 2019
- enduit bi-couche grand-rue 2 août 2019
- enfouissement des réseaux secs : 19 juillet 2019
- travaux de câblage pour la distribution électrique : septembre 2019
- travaux de câblage téléphonie : 1^{er} semestre 2020
- travaux d'aménagement de surface : 12 juillet 2019

Les coûts des travaux et subventions pour cette 2^{ème} tranche

Au Minier, les réseaux

Les coûts

- tous réseaux confondus : 171 000.00 € HT
- maîtrise d'œuvre : 7 000.00 € HT

Subventions

- total subventions, Agence de l'eau, Conseil Départemental, SIEDA : 55 000.00 €

Au bourg du Viala du Tarn, Barry, Portail, les réseaux

Les coûts

- tous réseaux confondus : 258 000.00 € HT
- maîtrise d'œuvre : 11 000.00 € HT

Subventions

- total subventions, Agence de l'eau, SIEDA : 75 000.00 €

Au bourg du Viala du Tarn, Barry, Portail, les aménagements de surface

Les coûts

- aménagements : 166 000.00 € HT
- maîtrise d'œuvre : 16 000.00 € HT

Subventions

- total subventions, Etat, Région, Département, Fond Leader⁽¹⁾ : 115 000.00 €

(1) : Pour le Fond Leader dossier déposé et éligible, attente réponse commission

(GD)



△ Le projet adressage (GD)

Après une large consultation des riverains, le travail de dénomination des voies est terminé pour l'ensemble du territoire de la commune. Les cartes informatisées de notre territoire mises à disposition de la commune par le SMICA ont été renseignées par l'équipe projet constituée de conseillers municipaux. Les fichiers ont ensuite été adressés au SMICA. Après traitement des données le SMICA qui s'assure de la conformité des dénominations par rapport aux normes en vigueur devrait nous adresser très prochainement une première restitution des repérages des voies et de numérotation des immeubles.

Après une ultime vérification la commune disposera d'un plan d'adressage qui sera transmis officiellement aux différents utilisateurs, INSEE, Services de Secours, la Poste et différents acteurs de la vie économique. La pose des plaques d'identification des voies et la numérotation physique des immeubles devraient intervenir pour fin 2019, début 2020.

Dans un objectif de réduction des coûts du projet, les administrés volontaires et dans la mesure de leurs possibilités seront sollicités pour la pose du numéro attribué à leur immeuble.

△ Rénovation du logement de la poste (GD)

Le logement de la poste de type T3, de 80 m², se distingue par son emplacement, son espace vert attenant, son orientation plein sud avec une vue dégagée depuis sa terrasse côté RD en traverse. Laissé dans une situation devenue vétuste au fil des différentes locations, il eut été dommage de ne pas remédier à son état au risque de ne pouvoir le louer pour cause de logement devenu insalubre.

Disposant de 18 logements locatifs, la commune se doit d'assurer leur entretien dans le cadre du maintien du patrimoine mais aussi de s'inscrire dans la rénovation énergétique, car désormais il n'y a pas d'autre choix.

Le logement de la poste est donc le premier à bénéficier de la rénovation énergétique.



L'audit énergétique

L'audit énergétique permet d'obtenir un aperçu sur l'état actuel de l'enveloppe du bâtiment ainsi que des systèmes de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire. Il permet également d'orienter le maître d'ouvrage vers les solutions de rénovation les mieux adaptées.

Cet audit énergétique vise donc à mettre en évidence les points forts et faibles du bâtiment en termes de confort et de consommation énergétiques.

L'audit énergétique réalisé sur le logement la poste le classe en logement économe, classe G. Sur l'échelle des valeurs il ne peut y avoir plus mauvais. On retrouve le même classement pour la contribution à l'émission de Gaz à Effet de Serre.

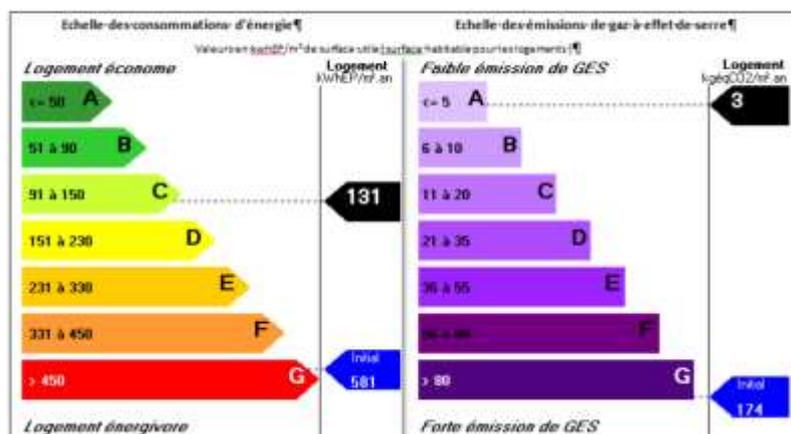
L'objectif par la démarche de rénovation énergétique est de passer de la classe G à la classe C.

Dans son état actuel, les simulations des consommations annuelles pour le chauffage, la fourniture d'eau chaude, l'éclairage, TV, réfrigérateur...font apparaître une dépense de 5000 €/an

Dans sa version rénovée la dépense globale d'énergie sera de 1250 €/an. Pour arriver à ce résultat il est nécessaire d'engager les travaux suivants :

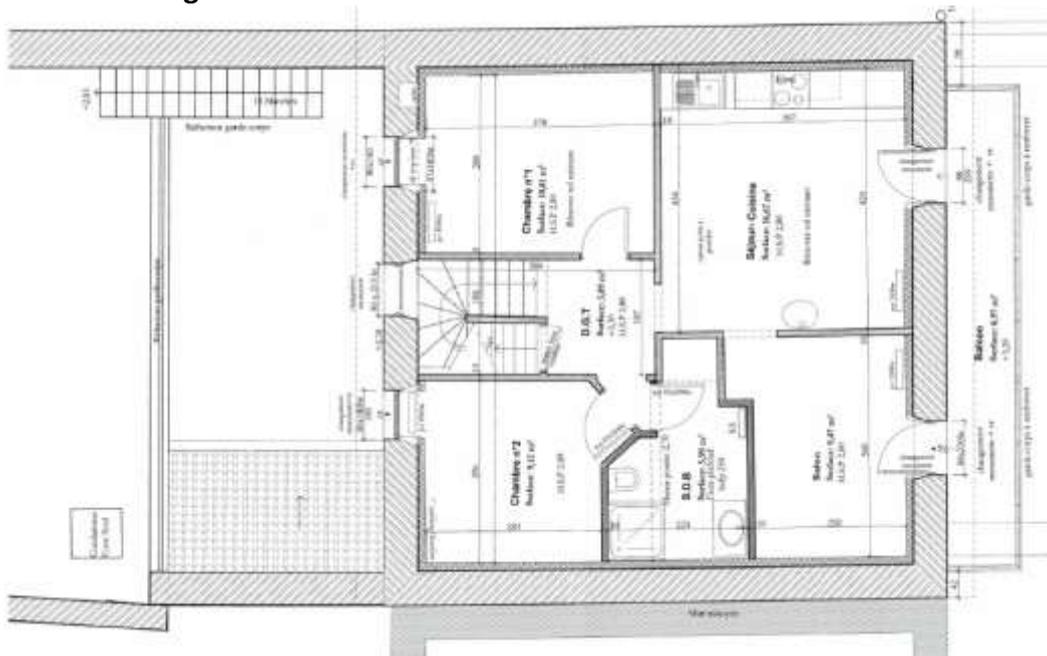
- Remplacement des huisseries extérieures
- Isolation des murs
- Isolation en combles
- Chauffe-eau thermodynamique
- Poêle à granulés
- Ventilation mécanique contrôlée simple flux
- Eclairage par LED.

Etiquettes énergétique et d'émission des gaz à effet de serre

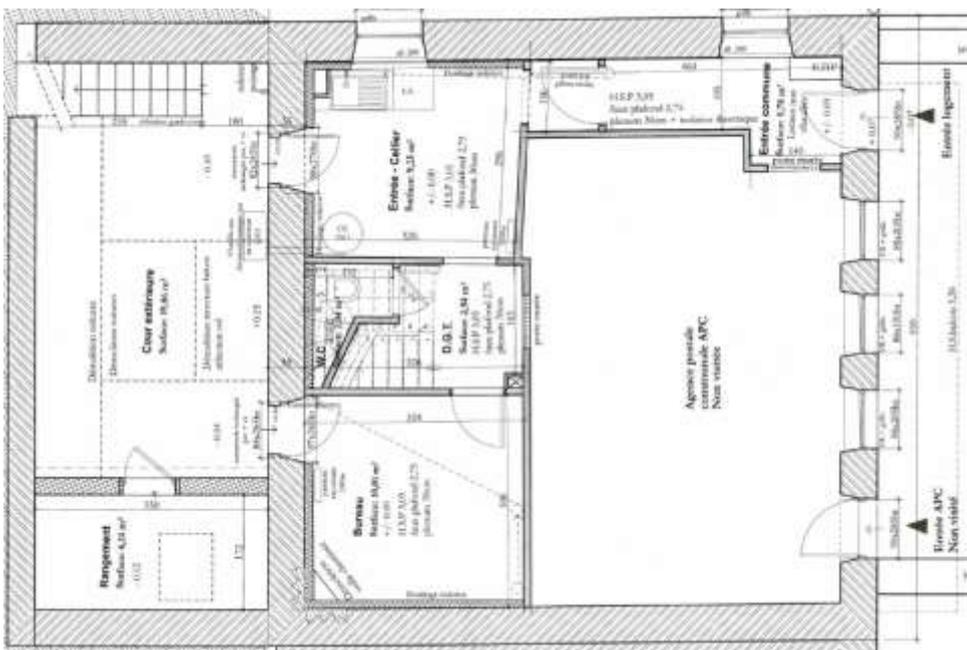


L'Appel d'Offre a été lancé le 17 juin avec remise des propositions au plus tard le 15 juillet. Il n'est donc pas possible de communiquer des coûts. Le début des travaux est planifié début septembre, pour une durée de 3 à 4 mois.

Plans d'aménagement R+1



Plan d'aménagement R



△ Local pour les jeunes (BS)

Depuis un certain temps, les élus étaient conscients d'un manque d'écoute et d'attention vis-à-vis des aspirations des adolescents de notre commune. D'autre part, des intrusions inopportunes sont régulièrement constatées dans la cour de l'école. Pour suppléer à cela, une rencontre a été proposée aux jeunes, jeudi 2 mai, dans la salle du Conseil Municipal. Sept jeunes de 12 à 19 ans se sont assis autour de la table du Conseil Municipal.

La discussion s'oriente vers le terrain de tennis, pas ou très peu utilisé, à l'heure actuelle. Il semblerait possible de l'aménager en terrain multisports sans grand coût. Une cabane de moins de 20 m² pourrait être construite sur place, avec la contribution des jeunes, qui se déclarent prêts à apporter leur contribution à cette tâche. Deux délégués jeunes sont désignés à l'issue de la réunion : Sam GREGOIRE et Alex STEFANSKI.

VIE DU VILLAGE

Pour une école rurale de la confiance (BS)

Tel est le titre du nouveau projet d'école qui se mettra en place dès la rentrée 2019, en lien avec les écoles des communes voisines. Deux enseignantes vont avoir la tâche de réaliser les actions prévues dans ce nouveau projet -valable pendant 3 ans- auprès des 28 élèves actuellement inscrits à l'école : Mme Charlotte BOISSONNADE -qui assurera la direction de l'école-, et la nouvelle enseignante qui prendra le relais de Mme Noëlle VINARD nommée à la rentrée prochaine à l'école de St Beauzély. Ecologie, jardinage, citoyenneté, apprentissage de la vie collective, respect des règles de vie, se préparer pour l'avenir seront tout particulièrement mis à l'honneur pour les trois années à venir dans le cadre du nouveau projet d'école.

Pour l'instant, l'année scolaire 2018/2019 s'est terminée en beauté par le spectacle de fin d'année offert par les enfants et leurs enseignantes à tous les habitants, sur la place du village. Les chants des enfants, la buvette et les gâteaux préparés par l'APE, le couscous mitonné par Rose ont animé cette soirée du 5 juillet où a participé un grand nombre de Vialarains afin de célébrer dignement le début des vacances attendues avec impatience par certains enfants.



Spectacle de fin d'année sur la place du village

Cette année scolaire aura comporté quelques événements marquants pour les élèves comme le voyage de fin d'année au moulin des Sittelles à Burlat dans le Tarn sur le thème « instruments de musique et apiculture » mais aussi les traditionnels regroupements sportifs avec les écoles voisines, la participation à la fête du livre perché de Mostuéjols et la venue d'un auteur dans les classes, la journée occitane à Castelnaud, les journées « école et cinéma » à St Rome de Tarn et le passage du permis cycliste dans les rues du bourg du Viala, soigneusement balisées pour la circonstance.



Départ sur la place du village sous l'œil attentif des adultes et les enfants en plein effort sous l'œil attentif (ou presque!) de leurs camarades observateurs

**La mairie reste et restera toujours vigilante sur le maintien et le bon fonctionnement des deux classes de notre école rurale.
Bonnes vacances à tous !**

Garderie et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) (BS)

Initiés à la rentrée 2018 dans le cadre de l'organisation du temps de l'enfant, la garderie dans les locaux de l'école de 16h30 à 18h30 et l'ALSH du mercredi matin de 7h30 à 12h30, encadrés par Adeline COLLET, ont montré toute leur utilité pour répondre aux besoins des familles, faciliter les contacts entre enfants, apprendre autrement et améliorer l'attractivité de notre commune.



Visite du Minier sous la conduite du spécialiste en archéologie Alain Bernat et visite du moulin de Roupeyrac sur le thème « apiculture et fabrication de bougie »



Visite de la boulangerie de Philippe avec la fabrication de pains tressés, visite de la fromagerie de Jean-Claude avec dégustation de la tomme, visite de la bergerie ovine de Sébastien





Randonnée pédestre guidée par Roland, jardinage sur la place du village ou sur le talus de l'école, activités créatrices...



Et

Pour clôturer cette année de lancement, les enfants ont préparé un apéritif festif réunissant leurs parents, Monsieur le Maire et tous les adultes qui, très gentiment, ont su transmettre un peu de leurs compétences et de leurs passions.



Réponses aux questions que vous vous posez peut-être... (BS)



Et si on mangeait à l'Auberge du Viala ?

C'est la candidature de Fabrice Garnier qui a été retenue par le conseil municipal pour la gérance de l'Auberge du Viala du Tarn.

Bienvenue à Rose et Fabrice qui ont quitté leur restaurant de Saint-Affrique pour s'installer début mai aux commandes de l'Auberge. Nous leur souhaitons succès dans cette nouvelle entreprise.

Quoi de neuf au lotissement de la Coste ?

Le lot n°4 a été vendu à M. Gérald SAVIGNY qui doit prochainement démarrer la construction de son habitation.

Qui sont les nouveaux habitants de notre commune ?

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Magalie LEYMARIE et M. Raymond ROYERE qui se sont installés au presbytère avec leurs 5 enfants : Manon, Zoé, Arthur, Trystan et Wayatt et nous accueillons aussi avec plaisir Mme Geneviève HASSAWER à Coudols.

Quoi de neuf sur la place du bourg ?

Un panneau situé idéalement sur la place du village est dorénavant à la disposition des habitants comme des associations pour signaler leurs animations. N'oubliez pas non plus la possibilité d'afficher vos informations sur les portes-fenêtres de la bibliothèque.

Et si on allait se baigner ?

Le conseil municipal a décidé de mettre en place la surveillance de la baignade par un maître-nageur du 15 juillet au 15 août 2019. En revanche dans le cadre du profil de baignade, les contrôles de la qualité de l'eau de baignade s'exerceront du 1^{er} juillet au 31 août. Dans le cas de non-conformité détectée les dispositions d'interdiction de baignade seront appliquées par l'équipe municipale.

Que faire cet été ? quelques suggestions/ surveillez les affiches

Méchoui à Ladepeyre : samedi 27 juillet en soirée

Feu d'artifice au mas de la Nauc: dimanche 14 juillet

Fête du Viala :

Mardi 30 juillet: soirée « Barbara intime » à l'ilôt des Sagnes devant la bibliothèque à 21h (gratuit/participation libre)

Jeudi 1^{er} août : marché de producteurs locaux à partir de 19h (repas sur place)

Vendredi 2 août : spectacle du stage de cirque dans les rues du village en soirée

Samedi et dimanche : bals, repas, animations diverses, foire aux livres le dimanche dans les locaux de la bibliothèque

Fête de Coudols : les 10 et 11 août

Plage du mas de la Nauc : Baignade surveillée du 14 juillet au 15 août/ Canoé/kayak/pédalo/ croisière

Bibliothèque (livres/ films/ magazines/ jeux/ CD) Ouv. aux heures habituelles/Exposition de peintures de Gisèle

Exposition/vente de bijoux artisanaux en cuivre Dim 11 août à partir de 15h aux anciennes écoles de Coudols

Conférence : Les mines d'Orzals mercredi 07 août à 20h30 salle culturelle de St-Rome-de-Tarn avec Alain BERNAT

STAGE 2019
Pêche
ÉCOLE DE PÊCHE PÉRIODIQUES DE CROISSON

Stage d'été
du 26 au 31 août
Enfants de plus
de 8 ans
Lacs de Pinet, Pareloup
et Saigou
40€/enfant

Association des Petits Pêcheurs de
la Muse et des Rasperes (APPMR)
M. Jean-Claude GINESTE : 06 87 81 84 81
Email : noeliehakenholz@gmail.com

Etat civil (dont la mairie a été informée au jour de la mise en page de ce bulletin)

Naissances : VAN NESTE Nils le 04/01/2019 au Viala du Tarn et RANDOULET CARILLO Marcel le 11/01/2019 à Saint-Affrique

Décès : SOULIE Jean-Michel en 01/2019 à Albi ; RASCALOU LAVAUUR Juliette le 11/01/2019 à Millau ; CANITROT COMBETTES Marthe le 14/01/2019 à Rodez ; MAZARS GALZIN Emilienne le 28/01/2019 à Saint Rome de Tarn ; GALZIN MAS Renée le 02/02/2019 à Millau ; FABRE Albert Jean le 09/02/2019 à St Jean ; DESROSES-GOURG CHANAUD Madeleine le 16/03/2019 à Saint-Affrique ; RAVAILLE Samuel le 30/03/2019 à Viala du Tarn ; GAUBERT NAVASSARIAN Louise le 13/04/2019 à Rodez ; LEMONNIER CANITROT Brigitte LE 26/04/2019 à Rodez ; BOUDES GAUBERT Marie le 12/05/2019 à Millau ; CARAYON BONNET Lucette le 23/06/2019 à GAILLAC ; SALSON André le 15/06/2019 à Millau ; THOMAS GAYRAUD Suzette le 28/06/2019 à Saint-Affrique; GAVALDA Madeleine le 29/06/2019 à Millau

ENVIRONNEMENT

Concours fleurissement (BS)

Suite au Prix du Conseil Départemental 2018, nous accordant un bon d'achat de 100€ de végétaux à retirer aux pépinières de la Boissonnade à la Primaube, la mairie a acheté une centaine d'annuelles pour les hameaux du Minier/ Pinet/ Valencas/ St Symphorien/ Ladepeyre et Coudols -où des bénévoles se chargent chaque année, tant de la plantation que de l'entretien- et quelques géraniums pour les jardinières de la mairie.

Depuis 2016, année de la première participation au Concours Départemental des Communes Fleuries, de nombreuses plantations ont eu lieu dans divers points du bourg. Une réunion le 22 mai en mairie a permis de faire le point et de se répartir les tâches au niveau de leur suivi et de leur entretien.



*Petits coins
fleuris
entre la
mairie et
l'église...*



Plantation, entretien, arrosage demandent beaucoup d'énergie et de temps. Merci à tous ceux qui le peuvent d'assurer dans la mesure de leurs disponibilités l'entretien de leur devant de porte ainsi que l'espace public de leur secteur. Un merci spécial à Brigitte, Claudine, Lisa sans oublier Josiane, Serge, Jean-Claude, Gérard, Nicolas et attendons l'avis du jury 2019, **passage lundi 15 juillet à 10h40 ! La participation au concours permet de faire connaître et de mettre en valeur notre commune au niveau départemental d'où la nécessité de faire de notre mieux !**

Règlement du service de l'eau (GD)

Le règlement du service de l'eau est en cours de finalisation. Nous avons sollicité les services compétents en la matière pour obtenir une validation à la fois technique et juridique. Il sera diffusé en septembre à l'ensemble des administrés de la commune, détenteurs d'un abonnement pour la fourniture d'eau potable. Ce règlement statue, entre autres, sur les dégrèvements partiels dont un abonné peut bénéficier en cas de consommation anormalement élevée suite à une fuite non apparente après compteur, sous réserve de produire une facture de réparation de la fuite et qu'il n'y ait pas faute ou négligence manifeste de sa part.

Assainissement collectif (GD)

Le bon fonctionnement d'un système d'assainissement collectif public dépend, de la qualité de sa réalisation au moment de sa construction, de son entretien et du respect des règles d'usage par les abonnés.

Le bourg du Viala du Tarn est doté depuis 2010 d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte des eaux-usées. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet cœur de village de plus en plus d'immeubles y sont raccordés.

Des dysfonctionnements à répétition au niveau de la station ont été observés et nous en connaissons la cause. De même une obstruction récente et totale du réseau de collecte relève en partie de la même cause. Pour éviter de tels désagréments qui réduisent fortement l'efficacité des systèmes d'assainissement de nombreuses collectivités ont mis en place un règlement du service de l'assainissement collectif.

Pour éliminer ces risques de dysfonctionnement les eaux usées domestiques qui peuvent être déversées dans le réseau sont définies. Elles comprennent les eaux usées ménagères (lessives, buanderies, lavabos, salles de bains), et les eaux-vannes (toilettes et installations similaires).

Ainsi pour mémoire il est formellement interdit de déverser, entre autres :

- les déchets solides, telles que les ordures ménagères, y compris après broyage, les lingettes, les protections hygiéniques...
- les huiles usagées, les solvants, les dérivés chlorés...
- les produits et les effluents issus de l'activité agricole,
- les produits encrassant, boues, sables, cendres, cellulose, graisses
- des eaux industrielles sans autorisation préalable.

Le conseil municipal invite et remercie tous les administrés du Bourg du Viala du Tarn à respecter les règles d'utilisation du système d'assainissement collectif, et plus particulièrement au niveau du rejet des lingettes, cause à ce jour de tous les problèmes rencontrés.



A gauche de la photo tas de lingettes extraites de la canalisation principale.

Tri sélectif (BS)

Trier ses déchets est un geste simple qui permet de préserver notre environnement. Nous avons l'obligation de diminuer nos déchets et de favoriser la récupération pour économiser des matières premières. Bien faire son tri est important.

Pour **les déchets alimentaires**, pensez aux poules de vos voisins !

Dans le bac jaune, ou bac des déchets recyclables, mettez **le carton, le papier, le métal et les emballages en plastique dur** (canettes, conserves, bouteilles d'eau ou de lait par exemple).

Dans le bac du verre, mettez **bocaux et bouteilles** mais pas de vaisselle brisée comme des verres cassés. Le Conseil Municipal vous remercie de respecter strictement les consignes suivantes :

*** Ne déposez pas les verres à côté des containers et si ceux-ci sont pleins, allez les déposer dans un autre container.**

*** Ne laissez pas vos cartons et autres caisses sur place une fois les verres déposés.**

Création d'un GR Florac/Albi passant par la vallée du Tarn (RM)

A l'initiative du Parc Naturel Régional des Grands Causses, le projet d'un chemin de grande itinérance va se concrétiser. Notre Communauté de Communes de la Muse et des Raspes est impliquée dans ce tracé, ainsi que notre commune.

Le tracé définitif est enfin entériné : le départ se fera du Mas de la Barque en Lozère près de Florac pour arriver à Albi. Une dizaine de kilomètres environ serpentera sur notre territoire passant du Causse du Minier au Viala, puis Valencas, Ambias, Pinet et Plescamps.



Une phase de chiffrage des aménagements potentiels est en cours qui permettront une utilisation agréable de ce chemin avec des aides financières à hauteur de 80% provenant tant de l'Europe que de l'Etat, de la Région et du Département.

Cette itinérance est envisagée de plusieurs façons : pédestre bien sûr, VTT mais aussi canoë pour la partie longeant la rivière le Tarn.

La commune s'est positionnée pour la création de divers aménagements sur le tronçon la concernant : un espace pique-nique au Minier avec des sanitaires ainsi qu'un panneau relatant l'histoire de ce village ; une borne de recharge des VTT électriques au Viala ; un aménagement de la maison des sentiers de Valencas utilisable pour une halte, avec création de toilettes sèches et point d'eau ; quelques tables sur le parcours du côté de Pinet.

Une signalisation digne d'un chemin de grande randonnée sera mise en place par le PNRGC ainsi que les diverses bifurcations permettant de se rendre dans les villages des alentours. Les travaux sont envisagés sur une durée de 3 ans.

Publicité et communication seront mises en place autour de cet évènement afin de faire connaître notre région. L'implication de tous est nécessaire : agriculteurs, commerçants, artisans, acteurs du tourisme.

Ne passons pas à côté de ces petits chemins qui font des grandes routes et qui nous ouvrent des portes. Certes pas celles du paradis mais plutôt celles d'un mieux vivre dans notre belle commune, nous faisant découvrir toutes ces choses simples qui sont nos trésors : parédous, faisses, la vie de nos aïeux avant l'arrivée de la mécanisation.

Pour découvrir d'où nous venons et savoir où nous voulons aller.



Passem pas per deçà d'aqueles caminons que fan las carrièras bèlas e nos dubrisson de pòrtas. Saiques son pas las del paradís mas pusbèu aquelas d'una vida melhora dins la nòstra comuna polida, que nos fan descobrir totas aquelas causas simples que son los nòstres tresaus : paredons, faisses, la vida dels nòstres aujòls abans l'arrivada de la mecanizacion.

Per descobrir d'a z'ont venèm e de cap a z'ont volèm anar.

